



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Lylian JUDON

Date de convocation : 03 novembre 2022

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

074 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

DETR 2023 - AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES DES GITES ET DES POLYGONES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose de 3 gîtes communaux loués très fréquemment ainsi que 2 nouveaux logements polygone. Leurs accès ne sont pas encore parfaitement accessibles par le manque de revêtement adapté.

Il propose donc d'aménager les voies d'accès aux trois gîtes et aux deux polygones.

Le montant global de ces aménagements s'élèverait à 54 105€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- D'approuver la réalisation de cet aménagement des voies d'accès aux trois gîtes et aux deux polygones,
- De solliciter l'attribution de la subvention la plus élevée possible auprès de la DETR 2023,
- De demander l'autorisation de démarrage de l'opération par anticipation à la prise de décision d'aide,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions et aux règlements de tous les frais s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Le Maire
Christophe VIDAL
Publiée et transmise le 09 novembre 2022

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/11/2022
015-211502489-20221109-074_2022-DE